


**Communauté d'Agglomération
NIMES MÉTROPOLE
PROJET URBAIN
CLOTURE DE LA CONCERTATION
PREALABLE A LA CREATION
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE
ZAC MAGNA PORTA**



Nîmes Métropole souhaite accompagner l'arrivée de la gare Nîmes-Pont-du-Gard par un projet de territoire ambitieux, nommé MAGNA PORTA. Ce projet d'aménagement offre une superficie d'environ 140 hectares sur les communes de Manduel et Redessan.

Des documents de présentation du projet au dossier de concertation ont été déposés le 20 octobre 2017 aux services accueil des communes de Manduel, Redessan, Rodilhan, Marguerites et Nîmes (service technique Bompard), ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et sur la plateforme d'échanges numérique «Aggloforum», à partir du site internet de Nîmes Métropole : www.aggloforum.nimes-metropole.fr

Permettant au public de faire part de ses observations et propositions.

Ces dossiers de concertation, actualisés au fur et à mesure de l'avancée du projet, seront clôt le vendredi 22 novembre 2019. A l'issue de cette concertation un bilan sera édité et mis à la disposition du public.

Le Réveil
DU MIDI

Journal d'informations générales hebdomadaire
à paraître les vendredis légaux et judiciaires

43 boulevard Gambetta
30000 NIMES
04.66.76.18.90 - 04.66.76.18.91
www.reveildu midi.com

Atteste avoir reçu la présente
annonce pour une parution
dans le journal N°2596
Du 08/11/2019 au 14/11/2019
Le 07/11/2019
**Important : Cette annonce ne pourra en
aucun cas être annulée.**



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE
Communes de MANDUEL, REDESSAN,
RODILHAN, MARGUERITTES, NIMES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NIMES METROPOLE

Relative au projet de la Zone d'Aménagement Concertée
(ZAC) MAGNA PORTA

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Nîmes Métropole

Par Délibération communautaire 2016-06-042 une concertation publique relative au principe de la création de la ZAC MAGNA PORTA est ouverte en mairies de Manduel, Redessan, Rodilhan, Marguerittes, Nîmes et à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Un dossier comprenant une note de présentation ainsi qu'un registre de concertation permet au public de prendre connaissance du projet et de faire part de ses observations et propositions.

Ce dossier qui sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études et du projet est consultable pendant toute la durée de la concertation, en mairies de :

- Manduel, place de la mairie
- Redessan, 13 avenue de la République
- Rodilhan, avenue Georges Dayan
- Marguerittes, 5, avenue de Provence
- Nîmes, accueil des services techniques – 152, avenue Robert Bompard
- et de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, immeuble le Colisée, 3 avenue du Colisée

Mairie de Manduel : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mairie de Redessan : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 13h

Mairie de Rodilhan : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h ; le jeudi de 9h à 12h

Mairie de Marguerittes : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h

Mairie de Nîmes – accueil des services techniques à Bompard : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : du lundi au vendredi de 8h à 18h

Une plateforme d'échanges numérique « Agglo Forum » à partir du site internet www.nimes-metropole.fr présentera le projet, ses différentes étapes et permettra de recueillir des contributions : www.aggloforum.nimes-metropole.fr

Tout renseignement utile sur l'ensemble du projet peut également être obtenu auprès de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, Direction Générale Adjointe MAGNA PORTA, immeuble le Colisée 2, 3, rue du Colisée, 30 947 Nîmes cedex 9, tél. : 04 34 03 57 74.

Le présent avis sera affiché en mairies de Manduel, Redessan, Rodilhan, Marguerittes, Nîmes et à la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation tirera les enseignements des contributions exprimées et précisera les suites à donner. Il sera approuvé par le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole puis sera transmis aux collectivités associées et rendu public sous forme de document imprimé et fichier téléchargeable sur le site internet de Nîmes Métropole.

Les propositions issues de la concertation qui peuvent être retenues seront par la suite, intégrées dans le programme.

Le Réveil
DU MIDI

Journal d'informations générales hebdomadaire
à partir des annonces légales et judiciaires

43 boulevard Gambetta
30000 NIMES
04.66.76.18.90 - 04.66.76.18.91
www.reveildu midi.com

Atteste avoir reçu la présente
annonce pour une parution
dans le journal N°2491

Du 20/10/2017 au 26/10/2017

Le 12/10/2017

Important : Cette annonce ne pourra en
aucun cas être annulée.